

3.1.6 - OBTENEZ LE PERMIS D'EXPLOITATION D'UN DÉBIT DE BOISSONS (3 JOURS)

Objectif général

À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de piloter l'exploitation d'un débit de boissons en conformité avec la réglementation en vigueur, tout en garantissant la sécurité des clients et la prévention des risques de santé publique liés à la consommation d'alcool.

Objectif pédagogique

- Maîtriser le cadre juridique et administratif
- Piloter l'exploitation en conformité technique
- Assumer ses responsabilités civiles et pénales
- Gérer la sécurité et l'ordre public

Prérequis

- Aucun

Les + de votre CMA

Nos experts formations vous accompagnent dans :

- La définition de vos besoins,
- L'établissement de votre parcours formation,
- L'étude des modalités de prise en charge.

Nos formations sont adaptées aux particularités des TPE & PME :

- Accessibles quel que soit votre niveau,
- Directement opérationnelles en entreprise.

Modalité de réalisation et moyens techniques spécifiques

Au choix selon le besoin :

Présentiel (7h) : En centre de formation avec salle de formation équipée (accès Wi-Fi, écran speechi ou vidéoprojecteur, si besoin postes informatiques, etc...)

Distanciel synchrone (7h) : En classe virtuelle interactive (GOOGLE MEET) avec partage d'écran et "breakout rooms" (sous-groupes), assistance technique disponible pour la connexion initiale (lien envoyé aux stagiaires), supports pédagogiques dématérialisés et partagés (pdf, exercices, quiz transmis en temps réel via email, Google Drive), traçabilité de la progression pédagogique : relevés de connexion.

Durée : 21h

Public : Chefs d'entreprise / Conjoint(e)s / Salariés / Demandeur(e) d'emploi

Plages horaires : De 8h à 12h30 et de 13h à 17h30

Formateur.trice : Expert(e) du domaine

Effectif : 5 à 12 personnes

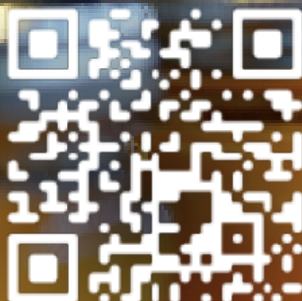
Suivi et évaluation : Acquis mesurés en entrée et en fin de formation. Attestation de formation.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques interactifs.
- Utilisation de supports visuels (PowerPoint, vidéos).
- Mises en pratique
- Études de cas et exemples concrets
- Brainstorming et discussions de groupe
- Utilisation de WOOLAP régulièrement comme Ice Breaker, respiration et quiz
- Feedback individualisé et collectif

Modalité d'inscription

Toute l'année, jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation, après entretien préalable et signature d'une convention de formation simplifiée.



Pour plus d'informations



Séquence 1 :
Connaitre la réglementation

Matin

- Les différentes licences et leur durée de vie
- La réglementation concernant les traiteurs et les marchands ambulants

Séquence 2 :
Maîtriser le cadre technique et législatif

Après-midi

- Le code de la consommation
- Les obligations d'affichage
- Le respect des appellations : notion du "fait maison"

Séquence 3 :
L'organisation du système judiciaire

Matin

- Les arrêtés préfectoraux et municipaux
- Les fermetures administratives et judiciaires
- La responsabilité civile et pénale
- Les démarches administratives préalables

Séquence 4 :
Les obligations de santé publique

Après-midi

- La répression de l'ivresse publique
- La protection des mineurs et des femmes enceintes
- Les obligations de santé et de sécurité de l'employeur

Séquence 5 :
La réglementation et les troubles liés à la tranquillité publique

Matin

- Le proxénétisme, la prostitution
- La discrimination, la réglementation relative à l'accès des handicapés
- Les autres obligations (diffusion de musique et d'images ...)

Séquence 6 :
Les documents obligatoires réglementaires

Après-midi

- Les registres obligatoires.
- Les conventions collectives en vigueur
- La prévention des risques professionnels, le document unique, la pénibilité au travail et le droit à la formation

Partout présents

LA CHAMBRE

DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Notre centre de contact :
04 84 31 00 00 - contact@cmar-paca.fr

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
formationcontinue04@cmar-paca.fr

HAUTES-ALPES
formationcontinue05@cmar-paca.fr

ALPES-MARITIMES
formationcontinue06@cmar-paca.fr

BOUCHES-DU-RHÔNE
formationcontinue13@cmar-paca.fr

VAR
formationcontinue83@cmar-paca.fr

VAUCLUSE
formationcontinue84@cmar-paca.fr

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Direction Régionale Formation - 5 boulevard Pèbre, 13008 Marseille
N° SIRET : 130.020.878.00240
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93.13.15755.13 auprès du
préfet de région PACA

Rdv sur cmar-paca.fr/catalogues-des-formations